

Comment fonctionne le Passeport pour les Collectivités Territoriales? - L3 AES/Droit



Passeport pour les Collectivités Territoriales - Licences Droit et AES A/S

=> Un dispositif visant à attester de la cohérence du cursus pédagogique suivi en licence avec un projet professionnel en lien avec le droit des collectivités territoriales.

=> Un accès prioritaire aux stages proposés par les collectivités territoriales (fin de L3) dans le cadre du partenariat UPPA/ Maison des communes, pour une première expérience dans le monde territorial.

Pour en bénéficier, il suffit de choisir les UE optionnelles décrites ci-dessous au moment du choix des options (inscription pédagogique), selon le semestre considéré.

LICENCE DROIT			
Année 2 (Semestre 4)	UE14	Introduction au droit des collectivités	Cours 39h
Année 3 (Semestre 6)	UE8	Droit administratif des biens	Cours 39h + TD
	UE9	Droit des services publics	Cours 39h + TD
	UE13	P.P.E : stage en collectivité territoriale	2 semaines minimum
LICENCE AES			
Année 2 (Semestre 4)	UE20	Introduction au droit des collectivités	Cours 39h
Année 3 (Semestre 6)	UE21	Droit administratif des biens	Cours 39h
	UE24	stage en collectivité territoriale	1 mois minimum

Plus d'informations [ici](#)

Contacts : Maylis Douence (maylis.douence@univ-pau.fr) et Jean Gourdou (jean.gourdou@univ-pau.fr), responsables du Master Cadre territorial